

MODIFICATION N° 1

datée du 24 novembre 2016

apportée à la version modifiée du 2 août 2016
de la notice annuelle datée du 22 mars 2016 de

FONDS OMNIBUS FMOQ
FONDS DE PLACEMENT FMOQ
FONDS ACTIONS CANADIENNES FMOQ
(les « **Fonds FMOQ visés** »)

Changement de gestionnaire de portefeuille

Sommaire général

Le ou vers le 30 novembre 2016, Jarislowsky Fraser Limitée (« **Jarislowsky Fraser** ») et Gestion de portefeuille Triasima (« **Triasima** ») se joindront à l'équipe de gestionnaires de portefeuille de la portion actions canadiennes des Fonds FMOQ visés qui comprendra à ce moment-là, Corporation Fiera Capital (« **Fiera** »), Société de Placement Franklin Templeton (« **Franklin Templeton** ») et Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc. (« **Gestion privée FMOQ** »).

La Société de gérance des Fonds FMOQ inc., le gestionnaire des Fonds FMOQ visés, entend en effet mettre fin au mandat de BlackRock Asset Management Canada Limited et liquider en totalité les parts du *Fonds DC BlackRock actif d'actions canadiennes* détenues par les Fonds FMOQ visés, lesquelles représentent environ 11,9 % des actifs du Fonds omnibus FMOQ, 14,2 % des actifs du Fonds de placement FMOQ et 41,2 % des actifs du Fonds actions canadiennes FMOQ.

La gestion du produit de la vente de ces parts sera confiée à Jarislowsky Fraser et Triasima à parts égales. Dans le cadre de leur mandat de gestion, Jarislowsky Fraser et Triasima entendent investir l'actif sous leur gestion dans des titres de sociétés canadiennes de toute capitalisation avec des styles actifs de valeur et de croissance en favorisant les titres ayant une volatilité moindre.

Franklin Templeton et Gestion privée FMOQ continueront à investir l'actif sous leur gestion conformément à leur mandat actuel, soit dans le *Fonds d'actions canadiennes Franklin Bissett* et Fiera continuera à investir dans le *Fonds Fiera Capital actions de croissance* pour les petites capitalisations ainsi que dans des titres de sociétés canadiennes de grande capitalisation.

La modification des frais de gestion payés aux gestionnaires de portefeuille sera assumée par le gestionnaire des Fonds visés, sans impact pour les porteurs de parts.

Changements spécifiques

Dans le cadre des modifications spécifiées dans le sommaire général, l'information présentée sous les rubriques « *Désignation, constitution et genèse des Fonds FMOQ – Constitution* », « *Restrictions en matière de placement – Dispense* », « *Responsabilité des activités – Généralités* », « *Responsabilité des activités – Gestionnaires de portefeuille* », « *Ententes de courtage* » et « *Contrats importants – Contrats*

d'administration de placements » de la version modifiée du 2 août 2016 de la notice annuelle datée du 22 mars 2016 sera remplacée par ce qui suit le ou vers le 30 novembre 2016 :

« DÉSIGNATION, CONSTITUTION ET GENÈSE DES FONDS FMOQ

Constitution

Le Fonds omnibus FMOQ a été créé en vertu d'une convention de fiducie intervenue le 1^{er} juin 1979 entre la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (« **FMOQ** ») et Fiducie du Québec maintenant connue sous le nom de Fiducie Desjardins inc. (« **Fiducie Desjardins** »). Cette convention a été amendée par la suite les 12 mars 1980, 30 mai 1981, 28 janvier 1982, 31 août 1982, 12 décembre 1987 et le 1^{er} octobre 1988.

Le Fonds de placement FMOQ a été créé aux termes d'une convention de fiducie intervenue entre les mêmes parties le 16 septembre 1983 et amendée les 12 décembre 1987 et 1^{er} octobre 1988.

Le Fonds monétaire FMOQ a été constitué au moyen d'une déclaration de fiducie prenant effet le 1^{er} janvier 1989.

Chacun des Fonds actions canadiennes FMOQ et Fonds actions internationales FMOQ a été constitué au moyen d'une déclaration de fiducie prenant effet le 21 février 1994. Ils ont débuté leurs activités respectivement en mai et en juin 1994. Suite à une modification de la politique de placement du Fonds actions internationales FMOQ, ladite déclaration de fiducie a fait l'objet d'un amendement qui a pris effet le 1^{er} novembre 1996.

Toutes ces conventions et déclarations de fiducie telles qu'amendées ont été refondues en une seule datée du 29 novembre 1997. La déclaration de fiducie refondue du 29 novembre 1997 a elle-même été amendée le 1^{er} janvier 2000 pour permettre aux Fonds FMOQ de modifier leur mode d'évaluation des parts et le 26 février 2001 pour constituer le Fonds obligations canadiennes FMOQ.

Le 1^{er} janvier 2002, une déclaration de fiducie modifiée et mise à jour est entrée en vigueur pour remplacer la déclaration de fiducie refondue du 29 novembre 1997 telle qu'amendée. Aux termes de cette déclaration de fiducie modifiée et mise à jour, certaines responsabilités qui jusque-là incombaient au fiduciaire, ont été transférées au gestionnaire. Il s'agit principalement de la tenue du registre des participants, du traitement des ordres de souscription, d'échange et de rachat, du paiement des dépenses des Fonds FMOQ et, de façon générale, de l'administration au jour le jour des Fonds FMOQ.

En date du 1^{er} août 2003, l'ancien gestionnaire, la société Les Fonds d'investissement FMOQ inc. (maintenant connu sous le nom Conseil et Investissement Fonds FMOQ Inc.), a changé son nom pour Société de services financiers Fonds FMOQ inc. et a cédé sa fonction de gestionnaire attribuée dans la déclaration de fiducie à sa filiale portant le nom de Société de gérance des Fonds FMOQ inc. Société de services financiers Fonds FMOQ inc. a également cédé sa fonction de placeur principal à une autre de ses filiales portant le nom de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. (le « **placeur principal** »).

Le Fonds revenu mensuel FMOQ a été constitué au moyen d'une déclaration de fiducie prenant effet le 1^{er} janvier 2002 modifiée et mise à jour le 4 août 2006.

Le Fonds équilibré conservateur FMOQ a été constitué au moyen d'une déclaration de fiducie prenant effet le 1^{er} janvier 2002 modifiée et mise à jour le 4 août 2006 et le 13 février 2013. Le Fonds omniresponsable FMOQ a été constitué au moyen d'une nouvelle modification datée du 27 juillet 2016 à ladite déclaration de fiducie.

Une copie de la déclaration de fiducie modifiée et mise à jour et de la convention de garde de valeurs est à la disposition de tout participant désireux d'en prendre connaissance durant les heures d'affaires au siège social du gestionnaire.

Tous les Fonds FMOQ sont des fiducies de fonds communs de placements régies par les lois du Québec aux termes de ladite déclaration de fiducie modifiée et mise à jour.

Le tableau suivant indique la dénomination complète de chaque Fonds FMOQ, la date de sa formation et autres évènements majeurs au cours des dix dernières années.

Fonds / date de création	Ancienne dénomination	Évènements majeurs
Fonds monétaire FMOQ 1^{er} janvier 1989	s/o	Le 4 août 2006, le gestionnaire a remplacé <i>Gestion de portefeuille Natcan inc.</i> par <i>Gestion Fiera Capital Inc.</i> (maintenant connu sous le nom de <i>Corporation Fiera Capital</i>) à titre de gestionnaire de portefeuille.
Fonds équilibré conservateur FMOQ 13 février 2013	s/o	Le 13 février 2013, la Déclaration de fiducie portant la date conventionnelle du 1 ^{er} janvier 2002 et modifiée et mise à jour le 4 août 2006 a été modifiée afin d'y ajouter le Fonds équilibré conservateur FMOQ.
Fonds omnibus FMOQ 1^{er} juin 1979	s/o	Le 4 août 2006, le gestionnaire a remplacé <i>Gestion de portefeuille Natcan inc.</i> par <i>Gestion Fiera Capital Inc.</i> (maintenant connu sous le nom de <i>Corporation Fiera Capital</i>) à titre de gestionnaire de portefeuille. Le 30 avril 2015, le gestionnaire confiera la gestion d'une portion du portefeuille du

Fonds / date de création	Ancienne dénomination	Évènements majeurs
		<p>Fonds à la Société de Placements Franklin Templeton.</p> <p>Le ou vers le 30 novembre 2016, le gestionnaire a remplacé BlackRock Asset Management Canada Limited par Jarislowsky Fraser Limitée et Gestion de portefeuille Triasima à titre de gestionnaire de portefeuille.</p>
<p>Fonds de placement FMOQ s/o</p> <p>16 septembre 1983</p>		<p>Le 9 décembre 2005, la totalité des actifs du Fonds équilibré FMOQ ont été transférés au Fonds de placement FMOQ.</p> <p>Le 4 août 2006, le gestionnaire a remplacé <i>Gestion de portefeuille Natcan inc.</i> par <i>Gestion Fiera Capital Inc.</i> (maintenant connu sous le nom de <i>Corporation Fiera Capital</i>) à titre de gestionnaire de portefeuille.</p> <p>Le 28 septembre 2012, le gestionnaire a confié une partie des actifs du Fonds à <i>Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc.</i></p> <p>Le ou vers le 30 novembre 2016, le gestionnaire a remplacé BlackRock Asset Management Canada Limited par Jarislowsky Fraser Limitée et Gestion de portefeuille Triasima à titre de gestionnaire de portefeuille.</p>
<p>Fonds revenu mensuel FMOQ s/o</p> <p>1^{er} octobre 2006</p>		<p>Le 4 août 2006, la Déclaration de fiducie portant la date conventionnelle du 1^{er} janvier 2002 a été modifiée afin d’y ajouter le Fonds revenu mensuel FMOQ.</p>
<p>Fonds obligations canadiennes FMOQ</p>	s/o	s/o

Fonds / date de création	Ancienne dénomination	Évènements majeurs
9 mars 2001		
Fonds actions canadiennes FMOQ 21 février 1994	Fonds d'actions canadiennes FMOQ avant le 9 mars 2001	<p>Le 4 août 2006, le gestionnaire a remplacé <i>Gestion de portefeuille Natcan inc.</i> par <i>Gestion Fiera Capital Inc.</i> (maintenant connu sous le nom de <i>Corporation Fiera Capital</i>) à titre de gestionnaire de portefeuille.</p> <p>Le 30 avril 2015, le gestionnaire confiera la gestion d'une portion du portefeuille du Fonds à la Société de Placements Franklin Templeton.</p> <p>Le ou vers le 30 novembre 2016, le gestionnaire a remplacé BlackRock Asset Management Canada Limited par Jarislowsky Fraser Limitée et Gestion de portefeuille Triasima à titre de gestionnaire de portefeuille.</p>
Fonds actions internationales FMOQ 21 février 1994	Fonds d'actions internationales FMOQ avant le 9 mars 2001	<p>Le 28 juillet 2005, une partie du portefeuille a été confiée à <i>Gestion Fiera Capital Inc.</i> (maintenant connu sous le nom de <i>Corporation Fiera Capital</i>) et celui-ci a ajouté <i>Goldman Sachs Asset Management, L.P.</i> à titre de sous-gestionnaire de portefeuille.</p> <p>Le 1^{er} juillet 2006, <i>AllianceBernstein L.P.</i> a été ajouté à titre de sous-gestionnaire de portefeuille de <i>Gestion Fiera Capital inc.</i></p> <p>Au cours de 2008, <i>Goldman Sachs Asset Management, L.P.</i> est retiré à titre de sous-gestionnaire de portefeuille de <i>Gestion Fiera Capital inc.</i></p> <p>Au cours de 2009, <i>AllianceBernstein L.P.</i> est retiré à titre de sous-gestionnaire de</p>

Fonds / date de création	Ancienne dénomination	Évènements majeurs
Fonds omniresponsable FMOQ 27 juillet 2016 (vente à compter du 16 septembre 2016)	s/o	portefeuille de <i>Gestion Fiera Capital inc.</i> » Le 27 juillet 2016, la Déclaration de fiducie portant la date conventionnelle du 1 ^{er} janvier 2002 a été modifiée afin d'y ajouter le Fonds omniresponsable FMOQ.

« RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE PLACEMENT

Dispense

L'Autorité des marchés financiers a également accordé au Fonds omnibus FMOQ, au Fonds de placement FMOQ, au Fonds actions internationales FMOQ et au Fonds actions canadiennes FMOQ (collectivement, les « **Fonds FMOQ dispensés** »), par sa décision 2009-FIIC-0114 datée du 29 avril 2009, une dispense de l'application des articles 9.3 et 10.3 du Règlement 81-102 afin que le prix d'émission ou le prix de rachat des parts de chacun des Fonds FMOQ dispensés en réponse à un ordre de souscription ou de rachat soit la valeur liquidative par part qui est établie le dernier jour ouvrable de la semaine (sauf la dernière semaine de l'année alors que le gestionnaire peut choisir le dernier jour ouvrable de l'année) suivant la réception de l'ordre de souscription ou de rachat par les Fonds FMOQ dispensés. Cette dispense est notamment conditionnelle à ce que chacun des Fonds FMOQ qui utilise des dérivés visés calcule sa valeur liquidative au moins une fois par jour ouvrable en conformité avec le sous-paragraphe 14.2 3)b) du Règlement 81- 106.

L'Autorité des marchés financiers a de plus accordé au Fonds obligations canadiennes FMOQ et au Fonds actions internationales FMOQ, par sa décision 2009-FIIC-0303 datée du 18 décembre 2009, les dispenses suivantes :

1) La dispense de l'application du paragraphe 4.1(2) du Règlement 81-102 aux conditions suivantes :

1. l'achat est conforme ou est nécessaire à l'atteinte de l'objectif de placement du Fonds FMOQ ;
2. le Comité d'examen indépendant (« **CEI** ») du Fonds FMOQ a approuvé l'opération conformément au paragraphe 5.2(2) du Règlement 81- 107 ;
3. le gestionnaire se conforme à l'article 5.1 du Règlement 81-107. De plus, le gestionnaire et le CEI du Fonds FMOQ se conforment à l'article 5.4 du Règlement 81-107 relativement à toute instruction permanente donnée par le CEI dans le cadre des opérations visées par la dispense ;
4. si le titre est un titre inscrit à la cote d'une bourse, l'achat est effectué sur une bourse à la cote de laquelle les titres de l'émetteur sont inscrits et sur laquelle les titres sont négociés ;
5. si le titre n'est pas inscrit à la cote d'une bourse :
 - a) le prix payable pour le titre n'est pas supérieur au cours vendeur du titre ;
 - b) le cours vendeur est déterminé de la façon suivante :
 - (i) si l'achat se produit sur un marché, le prix à payer est déterminé conformément aux exigences de ce marché, ou

(ii) si l'achat ne se produit pas sur un marché,

A) le Fonds FMOQ peut payer pour le titre, le prix auquel un vendeur sans lien de dépendance est prêt à le lui vendre, ou

B) si le Fonds FMOQ n'achète pas le titre auprès d'un vendeur sans lien de dépendance, le Fonds FMOQ devra payer le prix publié sur un marché indépendant ou obtenir, immédiatement avant l'achat, au moins un prix d'un vendeur ou d'un acheteur sans lien de dépendance et ne pas payer un prix supérieur à ce dernier ;

6. l'opération est assujettie à toute règle d'intégrité du marché ;

7. au plus tard au moment où le Fonds FMOQ déposera ses états financiers annuels, Gestion d'actifs CIBC inc. transmet à l'Autorité les détails relatifs aux achats ; et

8. l'obligation de notification prévue à l'article 4.5 du Règlement 81-107 s'applique également à l'égard de la dispense. Le CEI du Fonds FMOQ se conforme aux dispositions prévues à l'article 4.5 du Règlement 81-107 en notifiant l'Autorité de tout cas dont il a connaissance où le gestionnaire a agi sans respecter l'une des conditions de la présente décision.

2) La dispense de l'application du paragraphe 4.2(1) du Règlement 81-102 aux conditions suivantes :

1. l'achat est conforme ou est nécessaire à l'atteinte de l'objectif de placement du Fonds FMOQ ;

2. le CEI du Fonds FMOQ a approuvé l'opération conformément au paragraphe 5.2(2) du Règlement 81-107 ;

3. le gestionnaire se conforme à l'article 5.1 du Règlement 81-107. De plus, le gestionnaire et le CEI du Fonds FMOQ se conforment à l'article 5.4 du Règlement 81-107 relativement à toute instruction permanente donnée par le CEI dans le cadre des opérations visées par la dispense ;

4. le Fonds FMOQ doit conserver les dossiers écrits requis au sous-paragraphe 6.1(2)g) du Règlement 81-107.

De plus, afin d'éviter un dédoublement des frais associés au placement des parts du Fonds actions internationales FMOQ, du Fonds obligations canadiennes FMOQ et du Fonds actions canadiennes FMOQ auprès du Fonds omnibus FMOQ et du Fonds de placement FMOQ, l'Autorité des marchés financiers a accordé la dispense 2002-C-0121 en date du 26 mars 2002 et la dispense 2002-C-0475 en date du 18 décembre 2002 au Fonds actions internationales FMOQ, au Fonds obligations canadiennes FMOQ et au Fonds actions canadiennes FMOQ du paiement des droits prévus au paragraphe 1 de l'article 268 du *Règlement sur les valeurs mobilières* (Québec) en raison du fait qu'ils font partie de la même famille de fonds. Trois dispenses identiques ont été accordées par l'Autorité des marchés financiers, soit une première le 29 mai 2012 au Fonds de revenu mensuel FMOQ à l'égard du Fonds omnibus FMOQ (2012-SMV-0021), une deuxième le 13 décembre 2012 au Fonds de revenu mensuel FMOQ à l'égard du Fonds de placement FMOQ (2012-SMV-0064) et une troisième le 26 septembre 2013 au Fonds de revenu mensuel FMOQ, au Fonds obligations canadiennes FMOQ et au Fonds actions internationales FMOQ à l'égard du Fonds équilibré conservateur FMOQ (2013-SMV-0051).

Il est à noter que les gestionnaires de portefeuille entendent gérer en tout temps le portefeuille des Fonds FMOQ de sorte que leurs parts se qualifient et continuent à se qualifier comme placements admissibles aux divers régimes de report d'impôt. Voir la rubrique « Incidences fiscales » apparaissant à la page 41.

Les Fonds FMOQ investissent dans des titres compatibles avec leurs objectifs de placement fondamentaux, lesquels ne peuvent être modifiés sans avoir obtenu l'approbation préalable des

porteurs de parts des Fonds FMOQ. Cette approbation doit être donnée par une résolution adoptée à la majorité des voix exprimées à une assemblée convoquée à cette fin.

« RESPONSABILITÉ DES ACTIVITÉS

Généralités

Le gestionnaire établit les objectifs et la politique d'investissement globale des Fonds FMOQ et approuve les états financiers. Le placeur principal s'occupe de la vente et du rachat des parts des Fonds FMOQ.

Tel que précédemment mentionné, le gestionnaire a, par contrat, retenu les services de la Fiducie Desjardins en tant que dépositaire des actifs des Fonds FMOQ, et pour effectuer le calcul de la valeur liquidative par part des Fonds FMOQ. Le gestionnaire comme la Fiducie Desjardins, peut mettre fin à ce contrat en tout temps, au moyen d'un préavis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours.

Le gestionnaire a confié la gestion de portefeuille des Fonds FMOQ aux firmes de gestionnaires de portefeuille Gestion d'actifs CIBC inc. (« **CIBC** »), Corporation Fiera Capital (« **Fiera** »), Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc. (« **Société Gestion privée** »), Société de Placements Franklin Templeton (« **Franklin Templeton** »), Jarislowsky Fraser Limitée (« **Jarislowsky Fraser** ») et Gestion de portefeuille Triasima (« **Triasima** »). Les gestionnaires de portefeuille sont responsables de l'analyse, des recommandations et des décisions d'investissement. Le gestionnaire et les gestionnaires de portefeuille peuvent en tout temps mettre fin à leur contrat au moyen d'un préavis écrit.

Les gestionnaires de portefeuille sont responsables des opérations de portefeuille et des contrats relatifs à leur exécution. À ce sujet, la politique des Fonds FMOQ est d'accorder les ordres de souscription et de vente à diverses maisons de courtage compétentes sur la base du type de services requis ainsi que de la compétence et de la spécialisation de leur service de recherches et du meilleur prix possible.

Il pourra arriver que les gestionnaires de portefeuille investissent les sommes d'argent du Fonds omnibus FMOQ, du Fonds de placement FMOQ et du Fonds actions canadiennes FMOQ dans un fonds de placement géré par lui, et dont il est lui-même le promoteur. Le cas échéant, les Fonds FMOQ ne paient aucuns frais de gestion ni aucune prime incitative qui, pour une personne raisonnable, dédoubleraient des frais payables par l'autre OPC pour le même service.

Gestionnaires de portefeuille

GESTION D'ACTIFS CIBC INC.

3100 - 1000 de La Gauchetière Ouest

Montréal (Québec) H3B 4W5

CIBC est une firme de gestionnaires de portefeuille. Elle est responsable de l'analyse, des recommandations et des décisions d'investissement du Fonds obligations canadiennes FMOQ et d'une partie du Fonds actions internationales FMOQ.

CIBC est aussi responsable des opérations de portefeuille et des contrats relatifs à leur exécution. À ce sujet, sa politique est d'accorder les ordres de souscription et de vente à diverses maisons de courtage compétentes sur la base du type de services requis ainsi que de la compétence et de la spécialisation de leur service de recherches et du meilleur prix possible.

La politique et l'administration générale en matière de placement, et non les décisions spécifiques en cette matière, sont subordonnées à l'examen du comité des agents en chef de placements, qui se compose des agents en chef de placements de chaque division de CIBC et de l'agent en chef des placements de CIBC. Si une décision de placement relève nécessairement de la compétence du service de la conformité ou de la gestion des risques, elle fera l'objet d'une surveillance tant de l'agent de la conformité de CIBC que du comité de gestion des risques, dont font partie certains des agents en chef de placements de CIBC.

Le tableau qui suit indique le nom, le titre et l'expérience des représentants-conseils de CIBC qui sont responsables de la totalité de la gestion du Fonds obligations canadiennes FMOQ et d'une partie du Fonds actions internationales FMOQ :

Fonds sous-jacents	Représentant-conseil	Fonction	Expérience
Fonds obligations canadiennes FMOQ	Jacques Prévost	Premier vice-président, Placements à revenu fixe à l'échelle mondiale	M. Prévost s'est joint à CIBC en 1999. Il est membre de l'équipe des placements à revenu fixe à l'échelle mondiale, spécialisé dans la gestion active des obligations et des produits quantitatifs et structurés.
Fonds actions internationales FMOQ	Patrick Thillou	Vice-président, Produits quantitatifs	M. Thillou s'est joint à CIBC en 1997. Il est responsable des mandats indiciaires, indiciaires plus et structurés en actions ainsi que de l'équipe de négociateurs en devises et des produits dérivés.

La convention de gestion de portefeuille entre le gestionnaire et CIBC a été conclue pour une durée indéterminée, étant toutefois entendu que le gestionnaire peut en tout temps mettre fin au mandat de CIBC, et vice versa, au moyen d'un simple avis écrit.

CORPORATION FIERA CAPITAL
800 - 1501 McGill College Avenue
Montréal (Québec) H3A 3M8

Fiera est responsable du Fonds monétaire FMOQ, du Fonds revenu mensuel FMOQ, d'une partie du Fonds équilibré conservateur FMOQ, d'une partie du Fonds omnibus FMOQ, d'une partie du Fonds de placement FMOQ, d'une partie du Fonds actions canadiennes FMOQ et d'une partie du Fonds actions internationales FMOQ.

Fiera offre des solutions de placement concurrentielles et personnalisées à une clientèle diversifiée composée principalement de clients institutionnels, de sociétés de fonds de placement, d'organismes religieux et de bienfaisance ainsi que de clients privés fortunés. Fiera se distingue par un savoir-faire unique dans quatre créneaux fondamentaux de l'univers du placement : gestion active de titres à revenu fixe, gestion structurée de titres à revenu fixe, gestion active des actions ainsi que produits quantitatifs et ingénierie financière.

Les talents et l'expertise des gestionnaires de portefeuille sont intégrés dans une démarche de placement centrée sur l'équipe. Quatre équipes sont responsables des grandes décisions en matière de placement appliquées aux portefeuilles gérés pour les clients. Il s'agit des équipes suivantes : combinaison des avoirs, actions canadiennes, actions mondiales et revenu fixe. Chaque gestionnaire de portefeuille est responsable d'un aspect particulier et s'acquitte de ses responsabilités dans un cadre de travail structuré. Les gestionnaires de portefeuille sont assistés dans leur travail par des analystes de recherche et des spécialistes de l'analyse quantitative.

Dans sa gestion d'une partie du Fonds actions internationales FMOQ, Fiera investit l'actif sous sa gestion directement dans des titres de sociétés des pays dont les indices composent l'indice de référence du Fonds actions internationales FMOQ, soit le MSCI Mondial, ex-Canada.

Dans sa gestion d'une partie du Fonds équilibré conservateur FMOQ, du Fonds omnibus FMOQ, du Fonds de placement FMOQ et du Fonds actions canadiennes FMOQ, Fiera sélectionne des titres de marché monétaire et de sociétés canadiennes de grande et de petite capitalisation. Fiera investit, par ailleurs, une partie de l'actif sous sa gestion dans le Fonds actions canadiennes SEI et dans le Fonds Fiera Capital actions de croissance. L'équipe chargée de ce mandat est composée de plusieurs gestionnaires principaux, supportée par l'ensemble des autres gestionnaires en actions canadiennes et de services de recherche interne et externe.

Fiera agit également à titre de gestionnaire de portefeuille responsable de la répartition tactique des actifs du Fonds de placement FMOQ. À ce titre, grâce à l'utilisation de contrats à terme, il opérationnalisera la stratégie de répartition d'actifs qu'il jugera la meilleure compte tenu de son analyse de la situation économique et des perspectives de marché.

Fiera agit également à titre de gestionnaire de portefeuille de la totalité du Fonds revenu mensuel FMOQ et du Fonds monétaire FMOQ. À ce titre, il sélectionne tous les titres composant le portefeuille du Fonds

revenu mensuel FMOQ ainsi que du Fonds monétaire FMOQ et opérationnalise la répartition stratégique des actifs du Fonds revenu mensuel FMOQ.

Le tableau qui suit indique le nom, le titre et l'expérience des représentants-conseils de Fiera qui sont responsables de la gestion du Fonds monétaire FMOQ, du Fonds revenu mensuel FMOQ, d'une partie du Fonds équilibré conservateur FMOQ, d'une partie du Fonds omnibus FMOQ, d'une partie du Fonds de placement FMOQ, d'une partie du Fonds actions canadiennes FMOQ et d'une partie du Fonds actions internationales FMOQ :

Fonds sous-jacents	Représentant -conseil	Fonction	Expérience
Fonds actions internationales FMOQ (portion sociétés mondiales de grande capitalisation)	Nadim Rizk	Vice-président et gestionnaire de portefeuille principal, Actions étrangères	M. Rizk est chez Fiera depuis 2009. De 2000 à 2009, il était chez Montrusco Bolton où il a occupé la fonction de gestionnaire des fonds américains et globaux.
Fonds omnibus FMOQ (portion sociétés canadiennes de petite capitalisation) Fonds de placement FMOQ (portion sociétés canadiennes de petite capitalisation) Fonds actions canadiennes FMOQ (portion sociétés canadiennes de petite capitalisation)	Michael Chan	Vice-président et gestionnaire de portefeuille, Actions canadiennes de petite capitalisation	M. Chan a joint les rangs de Fiera en 2008. Avant de se joindre à Fiera, il a occupé un poste en gestion de placements au sein de la firme UBS Gestion globale d'actifs dans le secteur des actions canadiennes pendant environ 11 ans. Depuis 2006, M. Chan s'est concentré sur les titres de petite capitalisation.
Fonds omnibus FMOQ (portion sociétés canadiennes de grande capitalisation) Fonds de placement FMOQ (portion	Jean-Phillippe Choquette	Vice-président et gestionnaire de portefeuille principal, Actions et stratégies alternatives	M. Choquette est avec Fiera depuis 2003. Ses responsabilités en recherche et analyse porte sur les matériaux et les produits industriels.

Fonds sous-jacents	Représentant -conseil	Fonction	Expérience
sociétés canadiennes de grande capitalisation) Fonds actions canadiennes FMOQ (portion sociétés canadiennes de grande capitalisation)			
Fonds monétaire FMOQ Fonds équilibré conservateur FMOQ (portion marché monétaire) Fonds omnibus FMOQ (portion marché monétaire) Fonds de placement FMOQ (portion marché monétaire) Fonds omniresponsable FMOQ (portion marché monétaire)	Frédéric Bérubé	Vice-président et gestionnaire de portefeuille, Marché monétaire	M. Bérubé est avec Fiera depuis 2003.
Fonds de placement FMOQ (répartition tactique des actifs) Fonds revenu mensuel (répartition stratégique des actifs)	François Bourdon	Vice-président et gestionnaire de portefeuille principal et chef des placements adjoint	M. Bourdon est l'un des membres importants de l'équipe de répartition de l'actif de Fiera depuis 2003.
Fonds omniresponsable FMOQ (portion titres de participation)	Patrick Potvin	Vice-président et gestionnaire de portefeuille principal, Actions	M. Potvin compte plus de 20 années d'expérience dans le domaine du placement. Son expérience comprend des postes de gestionnaire de portefeuille et d'analyste financier auprès d'importantes sociétés de

Fonds sous-jacents	Représentant -conseil	Fonction	Expérience
canadiens)			gestion de portefeuilles canadiennes. Il a également été conjointement responsable de la stratégie d'actions canadiennes de petite capitalisation de Fiera Capital de 2003 à 2010.
Fonds revenu mensuel FMOQ (portion titres de participation)	Michael Brown	Vice-président et gestionnaire de portefeuille, Actions	M. Brown est avec Fiera depuis 2005. Il est responsable de la stratégie d'actions canadiennes à revenu élevé et il contribue à la gestion de la stratégie d'actions canadiennes valeur. Il assume aussi des responsabilités de recherche et est spécialisé dans les secteurs de l'énergie, des télécommunications, des services publics et des fiducies de placement immobilier.
Fonds revenu mensuel FMOQ (portion actions privilégiées)	Nicolas Normandeau	Vice-président et gestionnaire de portefeuille, Revenu fixe	M. Normandeau est à l'emploi de Fiera et d'une entité précédente depuis 2009 où il s'est spécialisé dans les stratégies relatives à la gestion des actions privilégiées. Il détient une maîtrise en finance de l'Université de Sherbrooke ainsi que le titre d'analyste financier agréé (CFA).
Fonds revenu mensuel FMOQ (portion titres à revenu fixe) Fonds omniresponsable FMOQ (portion titres à revenu fixe)	William Yeates	Vice-président et gestionnaire principal de portefeuille, Revenu fixe	M. Yeates occupe des postes en gestion de portefeuille d'obligations et d'analyste obligataire auprès de sociétés canadiennes de gestion de placements depuis 1993.

Les conventions de gestion de portefeuille entre le gestionnaire et Fiera ont été conclues pour une durée indéterminée, étant toutefois entendu que le gestionnaire peut en tout temps mettre fin au mandat de Fiera, et vice versa, au moyen d'un simple avis écrit.

SOCIÉTÉ DE GESTION PRIVÉE DES FONDS FMOQ INC.
 1950-3500, boul. De Maisonneuve Ouest
 Westmount, Québec H3Z 3C1

La Société Gestion privée a débuté ses opérations au début de l'année 2011. Elle a comme objectif d'offrir à son bassin de clients actuels, composé principalement des membres de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, de l'Association des Optométristes du Québec et de la communauté médicale en général ainsi que de leurs proches, des services de gestion de portefeuille.

Dans le cadre de ses mandats, la Société Gestion privée offre un service de gestion personnalisée de répartition d'actifs et de sélection de produits d'investissement. En termes de produits, elle privilégie des titres d'organismes de placement collectif avec ou sans prospectus, des fonds négociés en bourse et des fonds alternatifs en favorisant une approche de multi-gestion externe.

Deux représentants-conseil sont responsables de la totalité des décisions de placement relatives à la gestion des actifs des clients de la Société Gestion privée. Le tableau qui suit indique leurs noms, leurs titres et leur expérience :

Fonds sous-jacents	Représentant-conseil	Fonction	Expérience
Fonds équilibré conservateur FMOQ (excluant la portion marché monétaire) Fonds de placement FMOQ(portion investie dans le Fonds d'actions canadiennes Franklin Bissett et dans des fonds négociés en bourse) Fonds actions	Martin Vallée Robert Auger	Gestionnaire de portefeuille Gestionnaire de portefeuille	M. Martin Vallée est à l'emploi, depuis 1998, de sociétés faisant partie du Groupe des sociétés détenues par la Société de services financiers Fonds FMOQ inc. offrant des produits et des services financiers à la communauté médicale québécoise, dont les Fonds FMOQ. Il a d'abord occupé le poste de représentant de courtier en épargne collective et, en 2003, il est devenu responsable du suivi des gestionnaires de portefeuille des Fonds FMOQ. Il agit à titre de gestionnaire de portefeuille depuis le début 2011. Il est détenteur du titre de CFA depuis 2001. M. Robert Auger est à l'emploi de la Société Gestion privée depuis 2010. Il a participé activement à la mise en place de l'offre de services en gestion privée et

Fonds sous-jacents	Représentant-conseil	Fonction	Expérience
<p>internationales FMOQ (portion investie dans des fonds négociés en bourse exposés aux marchés émergents et aux marchés Europe, Australasie et Extrême-Orient (EAEO))</p> <p>Fonds omniresponsable FMOQ (portion investie dans des fonds négociés en bourse exposés à différents marchés étrangers)</p>			<p>il agit à titre de gestionnaire de portefeuille depuis le début 2011. Auparavant, il a occupé de multiples emplois dans le domaine de la gestion de portefeuille à titre de gestionnaire et de consultant, notamment pour la Banque du Canada pendant près de 4 ans, pour la Caisse de dépôt et de placement du Québec pendant près de 10 ans, pour la firme Gestion de portefeuille Natcan pour environ 7 ans et pour la firme Aon pendant près de 4 ans. Il donne également des cours à l'Université du Québec à Montréal dans son champ d'expertise depuis plusieurs années. Il est détenteur du titre de CFA depuis 1987.</p>

SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS FRANKLIN TEMPLETON

200 King Street West, Suite 1400

Toronto, Ontario

M5H 3T4

Agissant au Canada depuis près de 60 ans, Franklin Templeton s'appuie sur une expertise dans toute la gamme des capitalisations boursières et sur une connaissance approfondie des sociétés canadiennes de tous les secteurs, soutenue par des recherches et analyses exclusives. Elle favorise la méthode de croissance à un prix raisonnable (CAPR) axée sur le bénéfice avec un style de placement misant sur les actions de sociétés affichant des bénéfices durables, des revenus solides et une croissance des flux de trésorerie.

La gestion du risque est assurée par des gestionnaires de portefeuille chevronnés qui appliquent des techniques rigoureuses de gestion du risque adaptées aux stratégies de chaque équipe. Ils utilisent un processus d'analyse fondamentale systématique guidé par la recherche et prennent en compte le risque à chaque étape du processus de placement. Les gestionnaires de placement sont épaulés par des spécialistes indépendants de la gestion du risque, intégrés aux équipes de gestion de portefeuille qui fournissent de robustes analyses et des données essentielles et impartiales. Des comités supérieurs de

surveillance se concentrent sur les facteurs de risque complexes, tel que : risque de contrepartie, établissement des prix et liquidité, titres et instruments dérivés complexes.

Le tableau qui suit indique le nom, le titre et l'expérience des représentants-conseils de Franklin Templeton qui sont responsables d'une partie de la gestion du Fonds omnibus FMOQ et du Fonds actions canadiennes FMOQ :

Fonds sous-jacents	Représentant-conseil	Fonction	Expérience
Fonds omnibus FMOQ (portion actions canadiennes)	Garey J. Aitken	Chef de placements	M. Aitken est à l'emploi de la société de gestion de placements Franklin Bissett depuis 1998 où il est co-responsable des placements en actions canadiennes. Il est détenteur du titre de CFA depuis 1993.
Fonds actions canadiennes FMOQ (portion actions canadiennes)	Timothy Caulfield	Vice-président et directeur de la recherche	M. Caulfield est à l'emploi de la société de gestion de placements Franklin Bissett depuis 2007 où il est co-responsable des placements en actions canadiennes. Il est détenteur du titre de CFA depuis 2003. »

JARISLOWSKY FRASER LIMITÉE
1010 rue Sherbrooke Ouest, 20^e étage
Montréal, Québec
H3A 2R7

Jarislowsky Fraser est une société agréée de conseillers en placements. Fondée en 1955 en tant que boutique de recherche, elle gère aujourd'hui des portefeuilles de caisses de retraite, de fondations, d'entreprises et d'individus au Canada, aux États-Unis et à l'étranger, lesquels représentent plus de 35 milliards \$ en actifs sous gestion.

Jarislowsky Fraser est entièrement indépendant, sans aucune affiliation autre que Jarislowsky Fraser USA, une filiale en propriété exclusive. Le siège social est situé à Montréal avec des bureaux à Toronto, Calgary, Vancouver et New York.

Leur mission consiste à accroître le capital de leurs clients tout en maintenant un faible niveau de risque. Cet objectif est atteint grâce à la valeur ajoutée résultant d'une recherche fondamentale et rigoureuse, d'une approche d'équipe intégrée et d'un processus d'investissement discipliné.

Leur philosophie et leur processus d'investissement sont fondés sur des principes conservateurs testés au fil des années et sur 60 ans de recherche fondamentale. L'équipe de Jarislowsky Fraser, composée de plus de 45 professionnels en investissement, met en pratique son expertise établie de gestion mondiale

de placements afin de satisfaire les besoins des investisseurs individuels et institutionnels à travers le monde.

L'histoire et la culture de Jarislowsky Fraser sont enracinées dans l'investissement responsable. Cette responsabilité est exprimée à travers l'adhérence à l'investissement de grande qualité, la recherche fondamentale, l'horizon d'investissement à long terme et la promotion de la bonne gouvernance corporative et la création de valeur durable. De plus, les politiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) des compagnies sont intégrées dans l'analyse des risques matériels et des opportunités du processus d'investissement.

Jarislowsky Fraser investit dans des entreprises de grande qualité qui vont créer de façon consistante de la valeur à travers le temps. Ces compagnies doivent démontrer des avantages compétitifs soutenables, un leadership dans leur industrie et une solidité financière.

Le tableau qui suit indique le nom, le titre et l'expérience des représentants-conseils de Jarislowsky Fraser qui sont responsables d'une partie de la gestion du Fonds omnibus FMOQ, du Fonds de placement FMOQ et du Fonds actions canadiennes FMOQ :

Fonds sous-jacents	Représentant-conseil	Fonction	Expérience
Fonds omnibus FMOQ (portion actions canadiennes)	Bernard Gauthier	Associé principal, Recherche	M. Gauthier s'est joint à Jarislowsky Fraser en 2008 à titre d'analyste en services financiers pour l'Amérique du Nord et est devenu associé principal en 2010. En 2012, il est devenu cogestionnaire des actions américaines et il a été nommé au sein du Comité de stratégie d'investissement. Depuis 2014, il gère les stratégies d'actions canadiennes pour cette firme. Auparavant, M. Gauthier a été membre de l'équipe responsable des actions canadiennes auprès de CIBC Gestion d'actifs et gestionnaire de portefeuille du Fonds sociétés financières CIBC et il a été, pendant près de quatre ans, au service de Phillips, Hager & North à Vancouver, où il était associé principal et membre de l'équipe internationale, responsable des produits financiers mondiaux.
Fonds de placement FMOQ (portion actions canadiennes)	Charles Nadim	Associé principal, Recherche	M. Nadim est entré au service de Jarislowsky Fraser en 2008. Il a été analyste de recherche international et Amérique du nord jusqu'en 2012, où il a été nommé gestionnaire d'actions canadiennes. Avant d'entrer au service de Jarislowsky Fraser, il a travaillé pendant sept ans chez Gestion de placement GE Canada en tant qu'analyste de recherche des actions et gestionnaire de portefeuille. Il a également passé trois ans chez Watson Wyatt Investment Consulting.
Fonds actions canadiennes FMOQ (portion actions canadiennes)			

GESTION DE PORTEFEUILLE TRIASIMA

1200-1555 rue Peel
Montréal, Québec
H3A 3L8

Gestion de portefeuille Triasima est une société canadienne de gestion de placements fondée par les partenaires André R. Chabot, Scott Collins et Redouane Khireddine. Forte d'une solide feuille de route depuis 1998, la firme dessert un groupe select de plus de 200 clients institutionnels, clients de services de sous-conseillers et investisseurs individuels. L'actif sous gestion de Triasima s'élève à plus de 3,4

milliards de dollars. Ses employés et dirigeants sont les propriétaires à part entière de la firme, laquelle est indépendante de toute autre société ou organisation.

L'approche de Triasima consiste à combiner trois types d'analyse pour apporter davantage de profondeur et de perspective à l'analyse traditionnelle et procurer une analyse plus approfondie des conditions de marché et des titres individuels. Selon cette approche, la recommandation d'acheter, de garder ou de vendre un titre est basée sur les résultats combinés d'analyse quantitative, d'analyse fondamentale et d'analyse de tendance.

Les portefeuilles gérés par Triasima sont diversifiés à travers une gamme limitée de titres, spécifique à chaque stratégie. Les titres qui se dégradent font l'objet d'un retrait systématique dans le cadre de plusieurs transactions, alors que les positions importantes sont réduites lorsqu'elles en viennent à représenter un certain pourcentage du portefeuille. La pondération sectorielle autorisée est établie en fonction d'une échelle graduée selon l'importance de chaque secteur au sein de l'indice de référence.

Triasima assure le suivi d'un ensemble de données statistiques telles que les coefficients alpha et bêta, la corrélation et l'écart-type, en vue d'obtenir un profil risque-rendement supérieur à l'indice de référence.

Le tableau qui suit indique le nom, le titre et l'expérience du représentant-conseil de Triasima qui est responsable d'une partie de la gestion du Fonds omnibus FMOQ, du Fonds de placement FMOQ et du Fonds actions canadiennes FMOQ :

Fonds sous-jacents	Représentant-conseil	Fonction	Expérience
Fonds omnibus FMOQ (portion actions canadiennes) Fonds de placement FMOQ (portion actions canadiennes) Fonds actions canadiennes FMOQ (portion actions canadiennes)	André R. Chabot	Chef des placements	M. Chabot est le fondateur, président et chef des placements de Triasima depuis 1998. Il possède une expérience de plus de 25 ans dans la plupart des aspects de la gestion de portefeuille, y compris la répartition de l'actif, l'analyse fondamentale traditionnelle et dans les approches quantitatives. Entre 1996 et 1998 il a oeuvré à titre d'associé sénior chez Magna Vista Capital Management (aujourd'hui AGF Magna Vista Private Wealth Management). Entre 1987 et 1996 il a été vice-président et directeur pour la firme Bolton Tremblay (maintenant Montrusco Bolton) où il a été impliqué dans les mandats de répartition d'actifs et la gestion des actions. Il est titulaire d'un titre de CFA depuis 1990.

Ententes de courtage

Les décisions relatives à l'achat et à la vente de titres du portefeuille et les décisions relatives à l'exécution de toutes les opérations de portefeuille, y compris quant au choix du marché ou du courtier, ainsi que la négociation, s'il y a lieu, de commissions sont prises par les gestionnaires de portefeuille et relèvent de la responsabilité ultime des gestionnaires de portefeuille. Dans le cadre de l'exécution des opérations de portefeuille, le service général et l'exécution rapide des ordres à des conditions favorables constitueront des facteurs primordiaux. Dans la mesure où l'exécution et les prix offerts par plus d'un courtier sont comparables, les gestionnaires de portefeuille peuvent, à leur discrétion, choisir d'exécuter des opérations de portefeuille avec les courtiers qui fournissent des services de recherche, de statistiques ou autres services semblables aux Fonds FMOQ.

Depuis le 18 mars 2015, des courtiers ayant fourni des services d'exécution ont également fourni à certains gestionnaires de portefeuille des services de prise de décision liée au placement, y compris des services de recherche, de statistiques ou autres services semblables. Les noms de ces courtiers peuvent être obtenus sur demande en contactant le gestionnaire par téléphone au (514) 868-2081 ou sans frais au 1 888 542-8597 ou en envoyant un courriel à l'adresse info@fondsfmq.com ou par écrit à l'adresse, 1900-3500, boul. De Maisonneuve ouest, Westmount (Québec) H3Z 3C1.

Aucune activité de courtage n'est attribuée par les gestionnaires de portefeuille à des entités membres du groupe auquel ils appartiennent, à moins que le CEI ait donné au gestionnaire son approbation ou sa recommandation préalable.

Les Fonds FMOQ ne paient ni commission, ni frais de souscription, ni aucuns autres frais pour acquérir des parts des Fonds FMOQ, du Fonds *d'actions canadiennes Franklin Bissett* et du Fonds Fiera Capital actions de croissance désignés dans le prospectus. Ils ne paient également aucuns frais de rachat ni aucuns autres frais lorsqu'ils demandent le rachat de parts de ces fonds.

« CONTRATS IMPORTANTS

Les principaux contrats régissant les opérations de chacun des Fonds sont les suivants :

Déclaration de fiducie modifiée et mise à jour - Les Fonds FMOQ sont constitués aux termes de cette déclaration de fiducie datée du 1er janvier 2002 que l'ancien gestionnaire, Les Fonds d'investissement FMOQ inc. (maintenant connu sous le nom Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.), a signée. Ses dispositions sont à l'effet que le gestionnaire pourvoit à l'administration des Fonds FMOQ. La déclaration de fiducie prévoit les principales modalités relatives aux participants, à la souscription et au rachat de parts et, de façon générale, à l'administration au jour le jour des Fonds FMOQ. Les droits liés à l'activité de gérance des Fonds FMOQ prévus à la déclaration de fiducie ont été cédés à Société de gérance des Fonds FMOQ inc. le 1er août 2003. La déclaration de fiducie a été modifiée et mise à jour le 4 août 2006 et modifiée le 13 février 2013 et le 27 juillet 2016.

Convention du placeur principal - En date du 1er août 2003, Société de services financiers Fonds FMOQ inc. a conclu avec la société Les Fonds d'investissement FMOQ inc. (maintenant connu sous le nom Conseil et Investissement Fonds FMOQ Inc.) une convention de placeur principal des Fonds FMOQ. Cette convention a été modifiée et mise à jour le 13 février 2013 et le 27 juillet 2016.

Convention de garde de valeurs - Aux termes de cette convention datée du 1er janvier 2002, l'ancien gestionnaire, Les Fonds d'investissement FMOQ inc. (maintenant connu sous le nom Conseil et Investissement Fonds FMOQ Inc.), a retenu les services de Fiducie Desjardins inc. à titre de dépositaire des actifs des Fonds FMOQ, et aussi pour calculer leur valeur de liquidative par part. Cette convention a été conclue pour une durée indéterminée, chaque partie pouvant y mettre fin en tout temps au moyen d'un préavis écrit d'au moins 90 jours. Cette convention a été cédée au nouveau gestionnaire, Société de gérance des Fonds FMOQ Inc., le 1er août 2003. Cette convention a également été modifiée et mise à jour le 26 juillet 2006 et modifiée le 13 février 2013 et le 27 juillet 2016.

Contrats d'administration de placements

Une convention de gestion de placements a été signée entre Société de gérance des Fonds FMOQ inc. et CIBC en date du 1er février 2006 et a été modifiée en date du 8 septembre 2009. Cette convention énonce les pouvoirs et responsabilités du gestionnaire de portefeuille. Elle prévoit également que chaque partie peut mettre fin au contrat au moyen d'un simple avis écrit à l'autre partie.

Une convention de gestion de placements a été signée entre Société de gérance des Fonds FMOQ inc. et Gestion Fiera Capital inc. (maintenant connue sous le nom de Corporation Fiera Capital) en date du 10 février 2006 et modifiée le 1er juin 2009. Cette convention énonce les pouvoirs et responsabilités du gestionnaire de portefeuille. Elle prévoit également que chaque partie peut mettre fin au contrat au moyen d'un simple avis écrit à l'autre partie. Cette convention a été modifiée le 13 février 2013.

Une convention de gestion de placements a été signée entre Société de gérance des Fonds FMOQ inc. et Gestion Fiera Capital inc. (maintenant connue sous le nom de Corporation Fiera Capital) en date du 17 avril 2006 et modifiée en date du 14 septembre 2009. Cette convention énonce les pouvoirs et responsabilités du gestionnaire de portefeuille, particulièrement à l'égard du Fonds actions internationales FMOQ. Elle prévoit également que chaque partie peut mettre fin au contrat au moyen d'un simple avis écrit à l'autre partie.

Une convention de gestion de placements a été signée entre Société de gérance des Fonds FMOQ inc. et Gestion Fiera Capital inc. (maintenant connue sous le nom de Corporation Fiera Capital) en date du 21 février 2007. Cette convention énonce les pouvoirs et responsabilités en placement du gestionnaire de portefeuille au niveau du mandat de répartition des actifs du Fonds de placement FMOQ. Elle prévoit également que chaque partie peut mettre fin au contrat au moyen d'un simple avis écrit à l'autre partie.

Une convention de gestion de placements a été signée entre Société de gérance des Fonds FMOQ inc. et Corporation Fiera Capital en date du 27 juillet 2016. Cette convention énonce les pouvoirs et responsabilités en placement du gestionnaire de portefeuille au niveau du mandat pour la gestion du Fonds omniresponsable FMOQ. Elle prévoit également que chaque partie peut mettre fin au contrat au moyen d'un simple avis écrit à l'autre partie.

Une convention de gestion de portefeuille a été signée entre Société de gérance des Fonds FMOQ inc. et Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc. en date du 7 septembre 2012. Cette convention énonce

les pouvoirs et responsabilités en placement du gestionnaire de portefeuille. Elle prévoit également que chaque partie peut mettre fin au contrat au moyen d'un simple avis écrit à l'autre partie. Cette convention a été modifiée le 13 février 2013, le 16 septembre 2014, le 6 mai 2015, le 28 mars 2016 et le 27 juillet 2016.

Une convention de gestion de portefeuille a été signée entre Société de gérance des Fonds FMOQ inc. et Franklin Templeton en date du 22 avril 2015. Cette convention énonce les pouvoirs et responsabilités en placement du gestionnaire de portefeuille. Elle prévoit également que chaque partie peut mettre fin au contrat au moyen d'un simple avis écrit à l'autre partie.

Une convention de gestion de portefeuille a été signée entre Société de gérance des Fonds FMOQ inc. et Jarislowsky Fraser avec une date effective du 5 décembre 2016. Cette convention énonce les pouvoirs et responsabilités en placement du gestionnaire de portefeuille. Elle prévoit également que chaque partie peut mettre fin au contrat au moyen d'un simple avis écrit à l'autre partie.

Une convention de gestion de portefeuille a été signée entre Société de gérance des Fonds FMOQ inc. et Triasima en date du 22 novembre 2016. Cette convention énonce les pouvoirs et responsabilités en placement du gestionnaire de portefeuille. Elle prévoit également que chaque partie peut mettre fin au contrat au moyen d'un simple avis écrit à l'autre partie.

Convention de participation au programme de prêt de titres - Aux termes de cette convention datée du 20 décembre 2011, le gestionnaire retient les services de Fiducie Desjardins inc. en qualité de mandataire pour mettre en œuvre et administrer le programme de prêt de titres. Cette convention a été conclue pour une durée indéterminée mais chaque partie pourra y mettre fin, moyennant un préavis écrit d'au moins dix (10) jours ouvrables à l'autre partie. Cette convention a été modifiée le 13 février 2013 et le 27 juillet 2016.

Ces contrats importants peuvent être consultés à l'adresse de gestionnaire pendant les heures normales de bureau.»

ATTESTATION DES FONDS, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR

**FONDS OMNIBUS FMOQ
FONDS DE PLACEMENT FMOQ
FONDS ACTIONS CANADIENNES FMOQ**

La présente modification no. 1 datée du 24 novembre 2016, avec la version modifiée du 2 août 2016 de la notice annuelle datée du 22 mars 2016 (la « **notice annuelle** ») ainsi que la version modifiée du 2 août 2016 du prospectus simplifié daté du 22 mars 2016 (le « prospectus simplifié ») dans sa version modifiée par la modification no. 1 datée du 24 novembre 2016 de même que les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire, tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières du Québec et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

En date du 24 novembre 2016

LA SOCIÉTÉ DE GÉRANCE DES FONDS FMOQ INC.,
À TITRE DE GESTIONNAIRE ET DE PROMOTEUR DES FONDS FMOQ
AINSI QUE POUR ET AU NOM DU FIDUCIAIRE DES FONDS FMOQ

(s) Jean-Pierre Tremblay

(s) Yves Langlois

Jean-Pierre Tremblay
Vice-président exécutif à titre de Chef de la
direction

Yves Langlois
Secrétaire-trésorier à titre de Chef des services
financiers

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
SOCIÉTÉ DE GÉRANCE DES FONDS FMOQ INC.,

(s) Louis Godin

(s) Sylvain Dion

Louis Godin
Président du conseil d'administration

Sylvain Dion
Administrateur

ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL

À notre connaissance, la présente modification no. 1 datée du 24 novembre 2016, avec la version modifiée du 2 août 2016 de la notice annuelle datée du 22 mars 2016 (la « **notice annuelle** ») ainsi que la version modifiée du 2 août 2016 du prospectus simplifié daté du 22 mars 2016 (le « **prospectus simplifié** ») dans sa version modifiée par la modification no. 1 datée du 24 novembre 2016 de même que les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire, tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières du Québec et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

En date du 24 novembre 2016.

CONSEIL ET INVESTISSEMENT FONDS FMOQ INC.

(s) Jean-Pierre Tremblay

Par :

Jean-Pierre Tremblay
Vice-président exécutif

24486681_7|NATDOCS